

Date de convocation : 26/11//2014
Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents :8

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le premier du mois de décembre, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice

Secrétaire de séance : Annick RENAULT

1/ APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu n'ayant pas été diffusé aux élus, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2/ MODIFICATION DU PLU

Suite à l'avis favorable des organismes :

- INAO
- Chambre d'Agriculture
- DDT

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme

Vu le décret n° 2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L110, L121-13, L123-13-1, L123-13-2 et L123-13-3

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Aubigné-sur-Layon approuvé le 19 juin 2013

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 août 2014 définissant les modalités de mise à disposition

Vu la notification du projet de modification simplifiée du PLU au préfet et aux personnes publiques associées en date du 10 octobre 2014

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public du 17 octobre 2014 au 17 novembre 2014 en mairie

Le conseil municipal,

Considérant l'absence d'observation émise sur le registre durant la période de mise à disposition du public.

Considérant les avis favorables (ou l'absence de remarques ou d'observations) émis par l'INAO, la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire et la prise en compte préalablement à la mise à disposition du public des observations formulées par la DDT Unité Territoriale d'Angers.

Après en avoir délibéré, décide d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sans

y apporter d'évolution particulière.

Selon les articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise au sous-préfet.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée n°1 du PLU seront exécutoires dès leur réception par le sous-préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU approuvé, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Aubigné-sur-Layon et à la sous-préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

3/ INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU PERCEPTEUR

Le conseil municipal décide d'accorder le taux de 100 %

4/ LE POINT SUR LES IAT ET LES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Les élus prennent connaissance des indemnités qui avaient été accordées par le maire précédent.

Ils décident de payer les heures complémentaires effectuées en septembre (6h), octobre (6h) et novembre (5h) par Tiffany GIRAUDET soit 17 heures.

Mr le maire prendra les arrêtés d'attribution des IAT.

5/ LES AFFAIRES SCOLAIRES

Le conseil d'école

Isabelle GRIMAL donne le compte rendu du dernier conseil d'école.

Une alerte incendie a eu lieu, il faut prévoir :

- 2 sorties de secours
- 1 vérification des extincteurs une fois par an

Quelques besoins :

- changer certaines dalles amortissantes usagées sous le jeu de la cour
- tapis de gymnastique en nombre insuffisant
- le verrou du portail ne fonctionne pas
- Une vitre est cassée dans la classe maternelle
- entretien du banc et des jardinières
- Demande d'installation d'un panneau «accès interdit hors temps scolaire »
- Problème avec le téléphone qui ne fonctionne pas correctement
- il faudrait prévoir la peinture et la faïence dans les sanitaires
- Que devient le mur végétal ? Il sera refait et réinstallé.

REPAS ANNIVERSAIRE DES 80 ANS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE : Il aura lieu comme prévu le samedi 13 Décembre à 12 H 30 au restaurant « le clos de la tour ». Des invitations seront données à l'école pour le DDEN et les parents d'élèves domiciliés hors commune. Le conseil municipal fixe le prix du repas à de 15 €.

Les TAP : globalement positifs pour les grands. Les petits eux font la sieste. Pour information, le gouvernement a fait savoir qu'il pérennisait le fond d'amorçage.

Projet CIRQUE : La commune subventionnera le projet. La communauté de Communes n'a toujours pas répondu à la demande d'aide formulée par la Directrice de l'École.

Pour sa part, le CCAS a invité les personnes âgées de plus de 75 ans assister au spectacle qui aura lieu le 27 février 2015 et financera 50 % du coût des places.

Il faudra contacter ERDF afin d'avoir une alimentation électrique en 380 sur le terrain de sports.

ARBRE DE NOËL : il aura lieu le vendredi 19 décembre. La commune offrira des chocolats aux écoliers. L'achat a été fait par Annick RENAULT pour une somme de 128 €. Le conseil municipal donne son accord pour que cette somme avancée lui soit remboursée.

6/ CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2014-2017 avec la CAF 49.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour signer la convention avec le CENTRE SOCIO CULTUREL des Coteaux du Layon.

Actions jeunes : Une sortie Laser Game et Bowling est organisée pour les jeunes de la commune samedi 13 décembre.

7/ GIROND'O ANIMATION

Le centre de loisirs Girond'o peut accueillir les enfants le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

A ce jour, 3 enfants de la commune utilisent ce service.

Le centre Girond'o invite les communes utilisatrices à signer une convention afin de financer leur fonctionnement. Subvention ainsi répartie :

- Une partie fixe, en fonction du nombre d'habitants de la commune
- Une partie variable en fonction du nombre des journées fréquentées

Le conseil municipal, à l'unanimité a jugé le montant de cette subvention trop élevé et a refusé de signer cette convention.

8/ REPAS DES AINÉS

Il aura lieu le 7 mars 2015 au restaurant du CLOS DE LA TOUR. Ce repas est offert aux personnes âgées de plus de 65 ans mais est ouvert à tous, moyennant une participation de 19.50 € . L'animation sera assurée par les élus.

9/ COURSE CYCLISTE

Monsieur Guillaume DAVID souhaite organiser, comme l'an passé, une course cycliste fin mai 2015. Le conseil municipal donne son accord.

10/ CANDIDATURE SPONTANÉE

Le maire informe les élus de la réception d'une candidature spontanée éligible au Contrat d'Avenir. Actuellement, aucun poste n'est vacant et aucun recrutement n'est envisagé.

11/ BULLETIN MUNICIPAL ET CARTES DE VOEUX

Denis FALLEMPIN informe que la commission communication éditera L'Aubignois cinq fois par an plus un bulletin annuel en fin d'année.

Les responsables de commission doivent fournir leurs articles pour le 9 décembre au secrétariat.

COÛTS :

- Bulletin : 1 794 €
- Cartes de vœux : 1 278 €

12/ CÉRÉMONIE DES VOEUX

Elle aura lieu le 11 janvier 2015 à 11 heures, salle commune de Loisirs.

13/ INFORMATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les conseillers municipaux n'ont pas forcément le retour de tous les sujets évoqués en conseil communautaire, c'est pourquoi Pierre ROBÉ et Denis FALLEMPIN souhaitent que les comptes rendus des séances soient transmis à l'ensemble du conseil municipal.

14/ ASSOCIATION DES MAIRES

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action

(rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Aubigné-sur-Layon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Aubigné-sur-Layon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Aubigné-sur-Layon soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

15/ FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Villes et Villages Fleuris qui... **»reprendre certains termes du courrier »**

16/ VÉHICULE KANGOO

Le contrôle technique a eu lieu et des réparations sont obligatoires :

- amortisseurs
- pare-brise (l'assurance du véhicule qui avait été contractée ne couvre pas le bris de glace)
- glace du rétroviseur

D'autres réparations sont à envisager :

- révision, vidange...
- distribution

De plus, l'intérieur du véhicule est, faute d'entretien régulier, dans un état déplorable.

Le montant de la remise en état s'élève à 1 200 €.

Par conséquent, les élus décident de ne pas réparer la Kangoo et de ne pas racheter de véhicule dans l'immédiat. Le tracteur pourra être utilisé pour les travaux hors bourg et la tondeuse, stationnée à Brigné, pourra être véhiculée par Annick RENAULT.

17/ TÉLÉPHONE PORTABLE

Le contrat du téléphone portable avec le fournisseur ORANGE (24 €/mois) n'a plus d'engagement. Il a été proposé à l'adjoint technique Florian CAILLEAUD, qui a accepté, de transférer le N° orange chez le fournisseur FREE à son nom et de lui rembourser les frais téléphoniques.

Le conseil municipal décide de rembourser l'abonnement annuel à Florian CAILLEAUD soit 24 € par an à compter du mois de décembre.

18/ DÉCISION MODIFICATIVE

Budget communal : Les crédits votés sont inférieurs aux crédits consommés au compte 20412 pour 151.79€ : BP = 49 000€ Crédits consommés = 49 151.79€ Solde = -151.79€

- ART 2182 : -151.79 €
- ART 20412 : + 151.79 €

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 5 janvier 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	THOMAS Anthony	